

Bâtiment à usage d'habitation

Permis de construire ➤	VOUS VENDEZ			Durée de validité
	Avant 1949	Avant 1997	Après 1997	
AMIANTE (Liste A et B)	✓	✓		3 ans, puis contrôle de l'état de dégradation
DPE	DPE réalisé sur facture uniquement	DPE réalisé par la méthode calcul		10 ans
GAZ	Installations de + de 15 ans			3 ans
ELECTRICITE	Installations de + de 15 ans			3 ans
PLOMB	✓			1 an en cas de présence de plomb
LOI CARREZ	Biens en copropriété			illimité si aucun travaux
ERNMT*	✓	✓	✓	6 mois

Permis de construire ➤	VOUS LOUEZ			Durée de validité
	Avant 1949	Avant 1997	Après 1997	
AMIANTE (DAPP) biens en copropriété	✓	✓		3 ans, puis contrôle de l'état de dégradation
DPE	DPE réalisé sur facture uniquement	DPE réalisé par la méthode calcul		10 ans
GAZ (à partir du 01/07/2017)	Installations de + de 15 ans			6 ans
ELECTRICITE (à partir du 01/07/2017)	Installations de + de 15 ans			6 ans
PLOMB	✓			6 ans en cas de présence de plomb
Certificat de surface (Loi Boutin)	✓	✓	✓	illimité si aucun travaux
ERNMT*	✓	✓	✓	6 mois

Locaux à usage professionnel

Permis de construire ➤	VOUS VENDEZ ou VOUS LOUEZ			Duré de validité
	Avant 1949	Avant 1997	Après 1997	
AMIANTE (DTA)	✓	✓		3 ans, puis contrôle de l'état de dégradation
DPE	DPE réalisé sur facture uniquement			10 ans
ERNMT*	✓	✓	✓	6 mois

ERNMT* : État des risques naturel miniers et technologiques